

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 17/09/20  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/20  
Affichage le : 23/10/20  
Transmission préfecture le : 22/10/20  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20201009-lmc1116446C-DE-1-1  
Du : 22/10/20  
Délibération exécutoire le : 23/10/20

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 9 octobre 2020

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES ET LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE  
DES YVELINES VISANT A ACCROITRE L'EFFICACITÉ DES CIRCUITS  
COMPTABLES ET FINANCIERS ET LE SERVICE RENDU AUX USAGERS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M LAURENT RICHARD ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-CG-1-4460.1 en date du 11 juillet 2014 portant approbation d'une convention de services comptables et financiers entre la Direction générale des finances publiques, le comptable public et le Département,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que la convention pluriannuelle de services comptables et financiers entre la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le Comptable public et le Département est arrivée à terme le 31 décembre 2019, et qu'il est nécessaire de poursuivre le renforcement de la coopération et des engagements réciproques

des trois parties sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun, dans le cadre d'un partenariat formalisé, dynamique et actualisé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la nouvelle convention pluriannuelle de services comptables et financiers annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer cette convention, d'une durée de 5 ans, avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et la Paierie Départementale, et ses avenants éventuels.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 9 octobre 2020

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE DES YVELINES VISANT A ACCROITRE L'EFFICACITÉ DES CIRCUITS COMPTABLES ET FINANCIERS ET LE SERVICE RENDU AUX USAGERS**

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Marie-Hélène Aubert, Philippe Brillault, Monsieur Nicolas Dainville, Elisabeth Guyard, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Yann Scotté, Elodie Sornay.